



CAATFA

DIVISION DU
PERSONNEL
SCOLAIRE

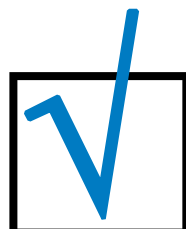


Informations sur les négociations pour les membres du personnel scolaire des CAAT

Pourquoi voter oui?

- ✓ Un mandat de grève est la seule façon de stopper l'imposition.
- ✓ Un mandat de grève est la seule façon d'obliger l'employeur à négocier une entente.
- ✓ Un mandat de grève est la seule façon de se débarrasser des concessions imposées.
- ✓ Un mandat de grève est la seule façon de mettre en œuvre les recommandations du Groupe de travail sur la charge de travail et d'améliorer la qualité.
- ✓ Un mandat de grève poussera le ministre de la Formation et des Collèges et Universités à intervenir.
- ✓ Un mandat de grève montre que vous croyez en une éducation de qualité.
- ✓ Un mandat de grève signifie que vous croyez en un contrat négocié plutôt qu'en l'imposition de conditions d'emploi.

Le 13 janvier, Votez OUI



Distribution autorisée par Ted Montgomery (président) et Warren (Smokey) Thomas, président du SEFPO



CAATFA

DIVISION DU
PERSONNEL
SCOLAIRE



Informations sur les négociations pour les membres du personnel scolaire des CAAT

Conséquences de voter NON.

Q : Parviendrait-on à prévenir un lock-out en votant NON?

R : Non. Le vote de grève ne change rien au droit de lockout de l'employeur.

Q : Est-ce qu'en votant NON, on fait en sorte que les conditions d'emploi deviennent un contrat?

R : Non. L'employeur peut encore modifier ses conditions d'emploi à n'importe quel moment. Ce n'est pas un contrat obligatoire.

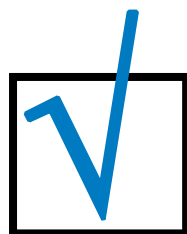
Q : Ma sécurité d'emploi sera-t-elle garantie si on vote NON?

R : Non. Seules les conditions d'emploi imposées par l'employeur s'appliqueraient. Rien dans le contrat courant (et donc dans le libellé concernant la sécurité d'emploi) ne serait modifié ou retiré. Vous n'auriez aucune convention collective négociée pour vous protéger.

Q : Est-ce que l'équipe de négociation aura plus de facilité à conclure une entente si on vote NON?

R : Définitivement pas. Le contraire est plutôt vraisemblable. Il serait encore plus difficile de conclure une entente. Les conditions d'emploi imposées ne seront pas ratifiées et dureront encore plus longtemps.

Le 13 janvier, Votez OUI



Distribution autorisée par Ted Montgomery (président) et Warren (Smokey) Thomas, président du SEFPO